



**Proposition de mesure  
budgétaire spéciale  
2020-2021 à l'attention  
du ministre des  
Finances du Québec**



**Les solutions Nature pour  
réduire les émissions de  
GES et mettre à profit le  
modèle du Fonds des  
municipalités pour la  
biodiversité**

Votre gouvernement s'est engagé<sup>1</sup> à respecter et atteindre la cible de protection du territoire fixée pour les écosystèmes marins et terrestres à l'horizon 2020 en plus de viser des objectifs encore plus ambitieux à l'horizon de 2030<sup>2</sup>. Afin de positionner avantageusement le Québec pour l'atteinte de ces cibles et afin de nous rapprocher collectivement de nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), nous avons établi un partenariat avec les municipalités en les incitant à investir dans un Fonds\* dédié à la protection du territoire et de la biodiversité. Puisque la protection et la restauration des milieux naturels représentent, selon les plus récentes études scientifiques, environ 30% de la solution pour contrer les changements climatiques, nous sollicitons votre support pour le déploiement de projets en lien avec ces objectifs.

Les plus petites municipalités peinent à mettre suffisamment d'argent de côté pour réhabiliter les milieux naturels de telle façon qu'ils puissent jouer le rôle attendu : protéger les populations des épisodes de chaleur intenses ou des crues soudaines et assurer la viabilité des espèces fauniques et floristiques indigènes. Pour accélérer la réalisation de projets de conservation au sein des plus petites municipalités, nous travaillons donc à bonifier l'offre financière. Une telle aide leur permettra de passer à l'action en dédiant une plus grande superficie de terrains voués à la lutte contre les changements climatiques et la protection de la biodiversité.

**\*Le Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB)** est principalement constitué de l'argent des municipalités adhérentes. Celles-ci ont fait le choix d'y investir 1\$ par ménage par année avec comme objectif de protéger la biodiversité. Ce nouvel outil, inauguré en 2017, favorise la collaboration entre les villes et les acteurs locaux afin d'œuvrer de façon efficace et concertée à la protection d'espaces verts, à la création de corridors fauniques et à la restauration d'habitats, dans une perspective de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.

Ainsi, le Fonds MB met à profit les programmes existants de la Fondation de la faune du Québec (Fondation) afin d'optimiser l'investissement des municipalités vers la réalisation de leurs projets de conservation. Depuis sa mise en œuvre, quinze villes ont adhéré au Fonds et de nombreuses autres ont manifesté l'intérêt de joindre le mouvement, preuve d'un appui de plus en plus marqué pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques par les gouvernements de proximité.

La formule du 1\$ par ménage par année illustrée sur le logo du Fonds MB permet d'anticiper un potentiel d'argent nouveau en conservation de l'ordre de 4 M\$ par année en contribution directe des municipalités seulement.

**Nous anticipons atteindre 60 % de ce potentiel d'ici 2022 avec une contribution des municipalités atteignant 2,4 M\$.**

<sup>1</sup>La CAQ promet d'atteindre les cibles 2020 de protection du territoire.

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/550954/la-caq-promet-d-atteindre-les-cibles-2020-de-protection-du-territoire>

<sup>2</sup> Il entend se donner les moyens d'atteindre des objectifs encore plus ambitieux à l'horizon de 2030.

<https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/567180/aires-protégees-de-calibre-mondial>

Afin de bonifier les sommes investies par les municipalités adhérentes au Fonds MB, nous vous proposons d’investir directement dans le déploiement de projets de protection du territoire ou de réhabilitation de milieux hébergeant des espèces fauniques ou floristiques d’intérêt pour agir sur les changements climatiques. Sur la base des projets généralement réalisés en protection de la biodiversité, il est plus que raisonnable d’estimer que les sommes nécessaires pour la conservation ou la réhabilitation d’un milieu naturel dépasseront rapidement les 200 000\$ par projet chacun réalisé sur deux ans. Pour la première année, nous visons le démarrage de cinq projets portant la somme nécessaire à 500 000\$. Pour la seconde année, une dizaine de nouveaux projets s’ajouteraient aux premiers totalisant ainsi une quinzaine de projets actifs et menant les montants alloués à 1,5M\$. La troisième année permettrait de finaliser la dizaine de projets démarrés l’année précédente portant la somme nécessaire à 1M\$ incluant les frais afférents.

Tel que précisé dans notre mémoire<sup>3</sup>, il est important de proposer des mécanismes de calcul des émissions évitées ou réduites grâce à la protection d’un milieu naturel. À cette fin nous estimons à 100 000\$ par année la somme nécessaire pour documenter les effets de ces actions municipales et fournir des recommandations au gouvernement du Québec sur le potentiel des solutions Nature.

Nous vous proposons donc d’investir 3,3M\$ sur trois ans afin de supporter la réalisation d’une quinzaine de projets au sein des municipalités adhérentes au Fonds des municipalités pour la biodiversité et de mettre en place un mécanisme de validation et de calcul des réductions des émissions de GES.

**A1**  
2020/  
2021

**5 projets de conservation, d’acquisition de terrains ou de réhabilitation de milieux naturels** : 500 000\$ + 100 000\$ pour calculer les réductions des émissions de GES = 600 000\$

**A2**  
2021/  
2022

**15 projets de conservation actifs, d’acquisition de terrains ou de réhabilitation de milieux naturels** : 1 500 000\$ + 100 000\$ pour calculer les réductions des émissions de GES = 1,6M\$

**A3**  
2022/  
2023

**Conclusion de 10 projets de conservation, d’acquisition de terrains ou de réhabilitation de milieux naturels** : 1 000 000\$ + 100 000\$ pour calculer les réductions des émissions de GES = 1,1M\$

**600 000\$ + 1,1M\$ + 1,6M\$ = 3,3M\$ sur trois ans**

<sup>3</sup> Mémoire soumis dans le cadre de la consultation publique sur le Plan d’électrification et de changements climatiques – Octobre 2019 <https://snapquebec.org/wp-content/uploads/2019/11/M%C3%A9moire-SNAP-Quebec-Plan-electrification-et-CC-24-10-2019-VOK-3.pdf>

**Cet argent permettra de concrétiser les projets des municipalités adhérentes qui peinent à allonger les mises de fond nécessaires pour des projets de lutte contre les changements climatiques et la protection de la biodiversité, en plus d'assurer la mise en place d'un mécanisme de suivi des bénéfiques.**

Ainsi, l'argent profiterait directement à l'économie des régions, bonifiant du même coup la résilience des communautés face aux aléas des fluctuations climatiques. Les citoyens seront les premiers à bénéficier des services écologiques rendus par les milieux naturels de proximité. Pour réaliser un projet dans sa communauté, une municipalité pourra utiliser les sommes accumulées dans le Fonds MB comme mise de fonds et soumettre son projet aux programmes de financement de la Fondation de la faune du Québec.



La contribution totale demandée de 3,3 millions sur 3 ans permettra, durant la même période, de **réaliser une quinzaine de projets portés par les communautés, augmentant du même coup la superficie des basses-terres du Saint-Laurent vouée à la conservation du territoire et à la protection de la biodiversité.** Le levier financier provenant des gouvernements de proximité s'élève à près d'un million de dollars (à raison d'environ 25 000\$ de contributions municipales puisées à même le Fonds pour la réalisation de projets).

**→ 3,3 millions sur 3 ans pour une quinzaine de projets**

# Qui sommes-nous ? D'où vient cette idée ?



**SNAP QUÉBEC**  
Présent pour le futur

La **Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)** est un organisme à but non lucratif dédié à la protection de la nature. Nous travaillons à la création d'un réseau d'aires protégées à travers la province, afin d'assurer la protection à long terme de la forêt boréale, du Saint-Laurent et de nos espèces menacées. La mise en œuvre du Fonds MB est réalisée grâce à la contribution de la Fondation de la faune du Québec, partenaire de la première heure dans la gestion de cet outil financier. Il s'agit d'une idée novatrice qui suscite déjà l'intérêt d'acteurs de la conservation partout au Canada. En 2020, nous initierons le déploiement du Fonds dans trois autres provinces canadiennes.

<http://snapquebec.org>

